

UNION EUROPÉENNE



Comité des Régions

CONFÉRENCE CEPLI

"UNE ANNÉE DE TRAITÉ DE LISBONNE: OPPORTUNITÉS ET DÉFIS POUR LES POUVOIRS LOCAUX INTERMÉDIAIRES ET LES CITOYENS"

BERLIN, 10 NOVEMBRE 2010

**DISCOURS ENREGISTRÉ DE MERCEDES BRESSO, PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES
RÉGIONS**

"Le défi de la cohésion pour les pouvoirs locaux intermédiaires, un
an après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne"

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président de la CEPLI,
Messieurs les Présidents des associations nationales,
Mesdames et messieurs,

J'aurais vivement souhaité être parmi vous aujourd'hui,
mais malheureusement mon emploi du temps ne me le
permet pas. J'ai donc enregistré ce message vidéo pour
bien vous témoigner de l'importance que le Comité des
régions accorde au développement de la gouvernance à
multi-niveaux en Europe.

Une gouvernance incluant tous les niveaux, depuis les villages jusqu'aux échelons régional et national, en passant évidemment par les grandes villes et les pouvoirs intermédiaires.

En effet, la gouvernance à multi-niveaux est garante de la qualité de l'intégration européenne.

Elle permet de rapprocher les citoyens des décisions qui sont prises au plus haut niveau. Elle permet de relayer leurs préoccupations et leurs attentes lors de l'adoption de nouvelles réglementations. Inversement, elle permet de faciliter la mise en œuvre sur le terrain de ces réglementations.

Elle ne joue pas seulement de haut en bas ou de bas en haut. Elle fonctionne aussi horizontalement, grâce à des réseaux de coopération entre des autorités publiques de même niveau, comme les provinces, les départements, les Kreis.

L'existence même de la CEPLI est porteuse de promesses pour la démocratie européenne, pour la cohésion de notre continent et pour sa prospérité.

Vous discutez aujourd'hui de la meilleure façon, pour les pouvoirs locaux intermédiaires, d'occuper l'espace ouvert par le Traité de Lisbonne.

Evidemment, cette discussion ne peut faire abstraction du contexte dans lequel nous vivons: les pressions de plus en plus fortes exercées sur les budgets publics suite à la crise, mais aussi la priorité donnée par la Présidence belge

aux services sociaux d'intérêt général et le *Single Market Act*.

Le traité de Lisbonne a introduit plusieurs nouveautés en matière de services d'intérêt général, en particulier avec la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne, l'article 14 et le protocole n°26.

Pour vous-mêmes, qui êtes en première en ligne pour garantir l'accès aux services publics, c'est un sujet de vigilance constante depuis près de 20 ans.

Pour le Comité des Régions, c'est un sujet de mobilisation renforcée pour les semaines et les mois à venir.

C'est d'autant plus vrai que nous avons développé une bonne expérience avec notre plateforme de monitoring de la subsidiarité depuis 4 ans. Nous sommes maintenant en mesure d'intervenir très amont des projets de réglementation. En collaboration avec les services de la Commission, nous pouvons enrichir les études d'impact par les propositions et les mises en garde qui nous viennent du terrain.

Assurément, il y a de multiples opportunités pour la CEPLI et ses membres de participer pleinement à toutes les prochaines consultations et travaux de réflexion européens.

Nous pourrions ainsi approfondir notre argumentation et la renforcer, sur la base d'exemples pris dans toute l'Europe et à tous les niveaux de gouvernance.

Nous pourrions ainsi nourrir nos avis.

Nous pourrions ainsi contribuer à ce que le nouvel environnement juridique européen nous donne toutes les garanties nécessaires. Quand je dis nous, je pense bien sûr aux collectivités locales et régionales, mais aussi à tous nos concitoyens surtout les plus démunis.

En effet, le Traité de Lisbonne a inscrit le principe de cohésion territoriale comme objectif politique de l'Union européenne. Cet objectif ne pourra être atteint que si nous sommes capables d'offrir à l'ensemble de nos concitoyens - où qu'ils vivent et où qu'ils travaillent - un accès équitable à un certain nombre de services; et si nous sommes capables de satisfaire leurs besoins fondamentaux dans le monde actuel.

Avec les répercussions sociales de la crise, les services publics jouent un rôle crucial dans nos sociétés européennes. Leur maintien et leur modernisation réclament souvent une forte mobilisation politique, citoyenne et financière. Ils posent, aux élus territoriaux que vous êtes, un double défi d'équité et d'efficacité.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais terminer ce message par une proposition opérationnelle à votre Confédération.

Vous savez qu'une des méthodes utilisées par le Comité des régions pour faire vivre la gouvernance multi-niveaux à Bruxelles est le dialogue structuré. Le Comité facilite ainsi le débat sur des thèmes très ciblés entre la Commission européenne, représentée par ses Commissaires, et les associations d'élus des Etats membres.

Nous avons aussi développé une concertation plus rapprochée avec les associations européennes de taille significative. A l'heure de son deuxième anniversaire, il me semble que la CEPLI aurait sa place dans cette enceinte informelle, au même titre qu'Eurocities ou CCRE. C'est notamment le cas lorsque nous parlons de services publics, de lutte contre l'exclusion ou de cohésion sociale et territoriale.

En attendant, je vous souhaite des débats très fructueux.